



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 923-15-2018, 1055-01-2018, 1057-01-2018 ET 1064-2018**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 923-15-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006 TEL QU'AMENDÉ SUR LES NUISANCES;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1055-2017 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2018);
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017 RELATIF AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA VILLE DE BROMONT;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-2018 SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF À L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT RÉSIDENTIELS.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 13<sup>e</sup> jour de juin 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques